

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°77 (arrêté de promulgation du 7 août 1930).

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 août 1930

Numéro JO  
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro  
31 août 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>o</sup> octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 3 juillet 1930 relatif à la protection des œuvres littéraires et artistiques aux colonies

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 3 juillet 1930, susvisé, relatif à la protection des œuvres littéraires et artistiques aux colonies.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregisté, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac